



ADMINISTRATION

Lancement de l'Acte 2 du projet de territoire et du nouveau plan d'investissements sur 7 ans

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault lance l'Acte 2 de son projet de territoire, destiné à « produire de la confiance » pour tous les acteurs du territoire, avec un plan d'investissements de 116 millions d'euros sur 7 ans.

Publié le 23 mars 2021

Le conseil communautaire du 22 mars 2021 vient d'adopter cet « Acte 2 du projet de territoire » qui se concrétise en un plan pluriannuel d'investissements de 116 millions d'euros pour les 7 ans qui viennent.

Investir pour créer un effet levier sur l'économie

Un maître mot pour ce plan d'action : investir pour rebondir après la crise ! La responsabilité habituelle pour une collectivité d'investir pour équiper et développer son territoire est encore plus vitale pour aider l'économie à rebondir après la crise du covid-19. Les investissements locaux ont un effet d'entraînement, un effet levier. Chaque euro investi par la communauté de communes sur le territoire génère plusieurs euros investis par ses partenaires publics (Département, Région, Etat, Europe) mais aussi privés, à l'exemple de l'espace Cosmo ou du pôle santé.

Investir pour répondre aux besoins d'une population en forte croissance démographique

Ce besoin d'investissement est d'autant plus important que la Vallée de l'Hérault est un territoire en constante croissance démographique. Avec une augmentation de population de 2% par an, elle a gagné 10 000 habitants depuis 2010, dépassant aujourd'hui 40 000 habitants.

Cette croissance génère de nouveaux besoins en termes de services et d'équipements auxquels il faut répondre. Cela demande d'équilibrer l'action dans tout le territoire, à la fois en créant ou renforçant des équipements majeurs sur les principaux pôles urbains et en apportant les services de proximité au quotidien dans toutes les communes.

Le projet de territoire entre dans une nouvelle phase

Adopté en 2016, le projet de territoire « Vallée 3D » de la Vallée de l'Hérault devait être actualisé. Depuis 2016, certains objectifs fixés ont été atteints, tandis que d'autres enjeux et attentes se sont révélés et que le contexte institutionnel a évolué. Il y a donc nécessité d'actualiser le projet en ce début de mandat.

Le projet de territoire s'articule autour de 3 principes transversaux, les 3D : Durable, Digital et Démocratique, englobant les engagements de la collectivité pour son action : 4 orientations : Economie, Cadre de vie, Services et Culture et 1 objectif.

Pour en savoir plus sur [le projet de territoire](#).

PRÉCÉD

RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**